



Cultures légumières

Région Normandie

BSV Normandie n°10 du 9 juin 2023



FREDON
NORMANDIE

Animatrice référente

Marie-Laure BLANC
FREDON NORMANDIE
02 31 46 96 53
marie-laure.blanc@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante

Marielle SUIRE
CA 76
02 35 59 47 50
marielle.suire@seine-maritime.chambagri.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites de la DRAAF, des Chambres d'agriculture et des partenaires du programme

Abonnez-vous sur normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée par les Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité



Après trois semaines de temps sec, des averses orageuses et localisées sont annoncées pour cette fin de semaine. Le beau temps devrait revenir en début de semaine prochaine.

L'essentiel de la semaine

Carotte et céleri : quelques pucerons mais présence d'auxiliaires.

Chou : dégâts de pigeons sur plusieurs secteurs.

Oignon : bon état sanitaire.

Poireau : situation sanitaire saine.

Salade : quelques premières chenilles.

Sommaire :

CAROTTE - CELERI :	2
CHOU - NAVET :	4
OIGNON :	6
POIREAU :	7
SALADE :	9
Notes nationales biodiversité :	10
« Méthodes alternatives :	10
Des produits de biocontrôle existent »	10
Note nationale abeille 2023	10



Les Podcasts DEPHY FERME

A l'occasion de la sortie de la Synthèse DEPHY FERME, la Cellule d'Animation Nationale du réseau DEPHY vous propose une série de podcasts réalisés avec les auteurs et rédacteurs du document, pour tout connaître des résultats de cette synthèse en quelques minutes !

Cliquez sur les icônes :



CAROTTE - CELERI :

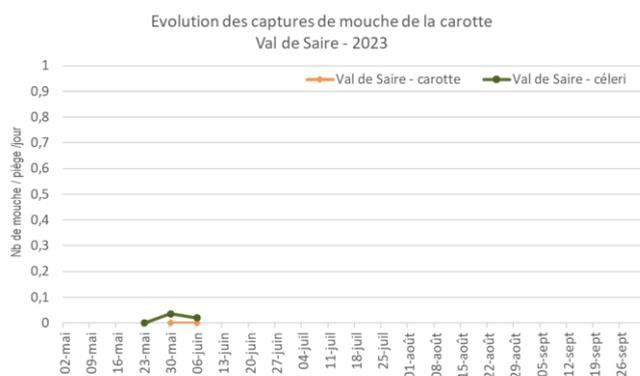
Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
27	Vallée de Seine	1 parcelle de céleri rave	
76	Est Rouen	1 parcelle de céleri rave	
14	Mont Saint Michel	3 parcelles de céleri rave	Céleri : Jeunes plants à début développement foliaire
		2 parcelles de carotte	
50	Créances	1 parcelle de carotte	
	Surtainville	1 parcelle de céleri rave	Carotte : 2 feuilles à crayon
		2 parcelles de carotte	
	Val de Saire	3 parcelles de céleri branche	
		3 parcelles de carotte	

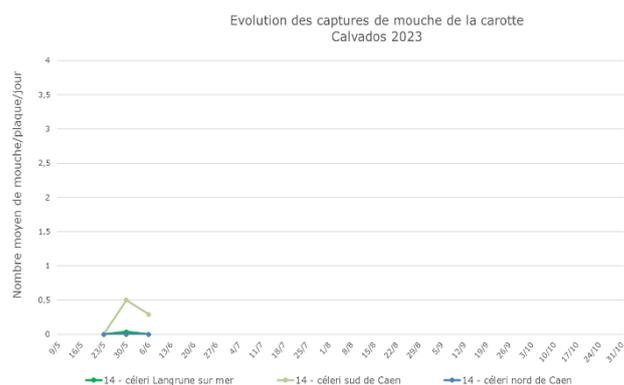
Bon état sanitaire des parcelles. Les piégeages se mettent en place au fur et à mesure des semis de carotte.

Mouche de la carotte :**Piégeage :**

Pour les pièges installés sur les secteurs Seine-Maritime et Eure, Mont Saint Michel, Créances et Surtainville, les captures sont nulles.

Secteur Val de Saire :

Les captures enregistrées dans les parcelles de céleris sont en recul.

Secteur Calvados :

Les captures restent très faibles au sud de Caen.

Evolution du risque :

Comme la semaine dernière, les captures sont quasi-nulles. Le vent persistant d'est/nord-est n'est pas favorable à l'activité de cette mouche. Evolution à suivre avec les prochains relevés. Maintenir le bâchage sur les cultures précoces.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

La pose et le maintien d'un voile anti-insecte sont recommandés pendant la durée du vol sur les cultures sensibles d'Apiacées.

Les rotations sont indispensables pour éviter que les mouches issues des pupes hivernantes n'émergent sous les bâches. L'éloignement de parcelles implantées en carotte l'année précédente est également recommandé.

Mouche du céleri :

Observations :

La présence de galeries récentes est observée dans les parcelles de céleris du Calvados sur 4 à 40% des plantes et la parcelle située à l'est de Rouen sur 40% des céleris.

Piégeage :

Aucune capture de mouche du céleri quel que soit le secteur.

Nuisibilité :

Ce sont les asticots de la mouche du céleri qui creusent des galeries sur le feuillage. Une forte attaque peut être préjudiciable sur jeunes plants. Sur céleri branche, la présence de ces mines peut nuire à la qualité commerciale du produit.



Mouche du céleri et galerie avec asticot de mouche du céleri (Sileban)

Seuil indicatif de risque :

Sur céleri-rave : sur jeunes plants, jusqu'à 3 semaines après plantation.
Sur céleri-branché : pendant tout le cycle car dépréciation du feuillage.

Evolution du risque :

Evolution à suivre en fonction des piégeages.

Gestion du risque :

Prophylaxie : La pose et le maintien d'un voile anti-insecte sont recommandés pendant la durée du vol sur les jeunes plants.

Puceron :

Comme dans le bulletin précédent, des pucerons (aillés ou colonies) sont présents dans certaines parcelles de céleris et de carottes de la Manche.

 La présence de coccinelles (adultes et de larves) et de larves de syrphes est notée dans de nombreuses parcelles.

Seuil indicatif de risque :

Carotte : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies.

Céleri rave : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies ou 3 semaines après la plantation.

Céleri branche et persil : 10% de plants avec colonies d'aptères pendant tout le cycle.



Larve de coccinelle sur une plantule de carotte.

Evolution du risque :

Surveillez vos plantules et l'activité de la faune auxiliaire dans vos parcelles. Celle-ci s'installe et fait son travail de régulation notamment dans les parcelles de céleris. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

CHOU - NAVET :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14	Nord de Caen	3 parcelles	
76	Vallée de Seine	2 parcelles	
50	Surtainville	1 parcelle chou 1 parcelle navet	Jeunes plants à 9 feuilles
	Val de Saire	5 parcelles chou 2 parcelles navet	

Mouche du chou :

Observations :

Il n'est pas observé ou signalé d'attaque de cette mouche dans les parcelles du réseau.

Relevé des pièges :

Aucune mouche n'a été piégée dans les parcelles de navet et de chou du nord Cotentin.

		Mouche du chou			
Nb moyen de mouche/piège/semaine		Sem 20	Sem 21	Sem 22	Sem 23
Surtainville	Chou	0	0	0	0
	Navet	0	0	0	0
Val de Saire	Chou	0.1	0.2	0	0
	Navet	0	1	0	0

Nuisibilité :

Ce sont les larves (asticots) qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures de Brassicacées. Pour en savoir plus :

<http://ephytia.inra.fr/fr/C/11663/Hypp-encyclopedie-en-protection-des-plantes-Delia-radicum>

Evolution du risque :

Le vent toujours présent perturbe l'activité des mouches mais il faut être prudent et laisser la culture sous voile notamment sur les jeunes plantations, les pépinières et durant tout le cycle des crucifères racines.

Gestion du risque :

Prophylaxie : La pose d'un voile/filet anti-insectes sur les jeunes plantations dès le début d'activité de la mouche du chou permet de réduire significativement le niveau d'attaque.

Altise :

Observations :

C'est en vallée de Seine que la présence d'altises est notée dans une parcelle sur 45% des choux.

Nuisibilité :

Leur nuisibilité est liée aux morsures circulaires de 1 à 2 mm perforantes ou non sur les feuilles.

En cas de population importante et de températures élevées, les altises peuvent détruire les plus jeunes plants.

Le stade sensible va de la plantation au stade 10 feuilles.



Altises sur chou

Evolution du risque :

L'arrivée des averses cette fin de semaine devrait limiter leur activité.

Une surveillance régulière de vos parcelles de jeunes plants est conseillée. Elle vous permettra d'apprécier l'évolution des populations.

Gestion du risque :

Prophylaxie : Voir BSV n°9 : https://fredon.fr/normandie/sites/normandie/files/2020-01/SBT/legume/2023_BSV_Normandie%20leg_09_sem22.pdf

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

AGRIAL, Association Bio Normandie, Biopousses, Chambres d'agriculture de Normandie, DRAAF Normandie, FREDON Normandie, SILEBAN et les producteurs

Aleurode :

La présence des aleurodes dans la parcelle de choux située en vallée de Seine est en augmentation et touche 45% des plantes contre 20% la semaine dernière.

Pour en savoir plus :

https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/RUBR-RD-innovation/Productions-vegetales/SBT_Fiche_FOCUS_Aleurode_du_chou.pdf

Evolution du risque :

Ces mouches blanches se retrouvent préférentiellement sur les choux de Milan et de Bruxelles. Malgré le retour des averses, les conditions restent favorables car ces mouches se trouvent protégées à la face inférieure des feuilles.

Chenilles :

Comme la semaine dernière, aucune chenille n'a été constatée dans les parcelles du réseau. Des pontes de noctuelles ont été observées au nord de Caen dans une parcelle sur 4% des choux.

Evolution du risque :

La pression est **nulle** à cette date dans les parcelles du réseau. Observez attentivement le feuillage et le cœur des jeunes choux afin de repérer les toutes premières chenilles. Le vent persistant et les averses orageuses annoncées ne sont pas favorables au vol des papillons.

Pigeon :

Des attaques de pigeons sont observées dans le Calvados, le val de Saire et la vallée de Seine.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque devient important. Surveillez vos jeunes plantations.

Pucerons verts et cendrés :

Des pucerons cendrés sont toujours observés dans une parcelle au nord de Caen sur 4% des choux et des pucerons verts sont présents dans une parcelle en vallée de Seine sur 30% des choux.

 En vallée de Seine, la faune auxiliaire est présente et active sous la forme de pucerons parasités (momies).

Pucerons verts et parasités



Evolution du risque :

La présence est globalement **faible**. Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer les premières colonies ainsi que l'installation et l'action de la faune auxiliaire. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

Maladies sur feuillage :

Comme dans le bulletin précédent, la présence d'*Alternaria sp.* est constatée dans deux parcelles de choux du val de Saire sur 40 à 60% des plantes.

Evolution du risque :

Le retour des averses va être favorable à cette maladie. Les périodes humides liées à l'irrigation ou à la rosée sont également favorables.

Gestion du risque :

Prophylaxie : Voir BSV n°9 : https://fredon.fr/normandie/sites/normandie/files/2020-01/SBT/legume/2023_BSV_Normandie%20leg_09_sem22.pdf

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

AGRIAL, Association Bio Normandie, Biopousses, Chambres d'agriculture de Normandie, DRAAF Normandie, FREDON Normandie, SILEBAN et les producteurs

OIGNON :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		6 parcelles de semis 1 parcelle de bulbilles	De 2 à 6
27 - 76	Vallée Seine	1 parcelle oignon blanc/botte	feuilles pour les semis jusqu' à début bulbaison
50	Mont St Michel	2 parcelles semis 1 parcelle bulbilles	pour les oignons blancs

Bon état sanitaire des parcelles.

Mildiou :**Observation :**

La présence de mildiou est constatée dans la parcelle d'oignons blancs située en vallée de Seine sur les oignons proches de la récolte. Aucun symptôme n'est observé dans les autres parcelles.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

Voir le BSV précédent : https://fredon.fr/normandie/sites/normandie/files/2020-01/SBT/legume/2023_BSV_Normandie%20leg_09_sem22.pdf

Evolution du risque :

Les cultures d'oignon sont sensibles au mildiou causé par le champignon *Peronospora destructor* à partir du stade 2 feuilles. Avec le retour des averses, les conditions vont de nouveau être favorables à cette maladie.

Thrips :**Observations :**

Des thrips sont présents dans deux parcelles du Calvados sur 50% des plants et dans deux parcelles au Mont Saint Michel sur 4 à 20% des plantes. Aucun symptôme n'a été observé.

Leur présence est également signalée en parcelle d'oignons botte en vallée de Seine sur 100% des plants.

Nuisibilité :

Sur oignon, les thrips sont souvent peu préjudiciables sauf en cas de populations importantes en conditions très favorables (temps chaud et sec). Pour l'oignon blanc botte, le feuillage peut être déprécié en cas de forte population.

Evolution du risque :

Les averses annoncées ne vont pas être favorables à leur activité. Evolution à suivre notamment sur les oignons blancs dans lesquelles les populations sont plus importantes. **Observez** régulièrement vos parcelles.

POIREAU :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76		1 parcelle	
	Mont Saint Michel	4 parcelles de poireaux plantés 1 parcelle de pépinière	
50	Créances	2 parcelles de pépinière dont 1 en AB 3 parcelles de poireaux plantés	De 2 à 6 feuilles
	Surtainville	2 parcelles de poireaux plantés	
	Val de Saire	6 parcelles de poireaux plantés	

Mouches de l'oignon et des semis :**Observations :**

Aucune attaque n'est observée dans les parcelles du réseau.

Piégeage :

Comme la semaine dernière, des mouches des semis ont été piégées essentiellement sur le secteur de Créances.

Nb moyen de mâle/piège/semaine	Mouche des semis <i>Delia platura</i>			Mouche de l'oignon <i>Delia antiqua</i>		
	Sem 21	Sem 22	Sem 23	Sem 21	Sem 22	Sem 23
Surtainville	0	0	0	0	0	0
Val de Saire	2,5	0	0,25	0,5	0	0
Créances	17	8	7	2	0	0

Nuisibilité :Les asticots de la **mouche des semis**, *Delia platura*, s'attaquent à une très large gamme de plantes hôtes et sont surtout dommageables sur jeunes plants, conduisant à la destruction plus ou moins totale des semis.

Pour pondre, les femelles sont attirées par les sols récemment travaillés (terre fine), humides et riches en matière organique.

Les asticots de la **mouche de l'oignon**, *Delia antiqua*, s'attaquent aux jeunes plantules d'*Allium*, entraînant une pourriture et la destruction des racines.**Evolution du risque :**

Une activité est toujours enregistrée dans les parcelles du secteur de Créances.

Le risque **est présent** dans les parcelles de pépinières notamment si le sol est fraîchement travaillé. Eviter le débâchage des pépinières pour le moment.**Gestion du risque :****Prophylaxie** : protection par bâchage des semis et des jeunes plantations.**Thrips :****Observations :**

Des thrips adultes (1/plante) ont été observés dans trois parcelles du secteur du Mont Saint Michel sur 4 à 8% des poireaux.

Piégeage :

Les captures sont nulles à très faibles.

nb moyen de thrips/plaque/jour	Semaine 18	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22	Semaine 23
Val de Saire	0,38	0,47	0,42	0,07	0,10
Surtainville	/	0,42	0,5	0,19	0
Mt St Michel					Mise en place

Evolution du risque :

Les averses annoncées ne vont pas être favorables au vol des thrips. La pression est **quasi nulle** dans les parcelles.

Observez régulièrement vos pépinières et vos parcelles. Ces observations vous permettront d'apprécier l'évolution des populations.

Il convient de raisonner le risque à la parcelle en fonction de la présence ou non de feuillage commercial, du créneau variétal et de la présence de thrips dans les poireaux.

Souchet comestible :

Observations :

Des levées de souchet comestible *Cyperus esculentus* sont observées dans une pépinière de la zone de Créances.



Plantules de poireaux et levées de souchet

Élément de reconnaissance :

<https://fredon.fr/normandie/sites/normandie/files/2020-01/SBT/FICHE%20SOUCHE%20fredon%20normandie.png>

Evolution du risque : le souchet comestible est une adventice vivace et envahissante qui est quasiment impossible à détruire une fois installée en parcelles légumières. Sa propagation doit impérativement être évitée.

Gestion du risque :

Prophylaxie :

- La dispersion des tubercules par les outils de travail est la cause n°1 de la dissémination de cet adventice. Toutes les machines doivent être nettoyées dès qu'elles ont travaillé en parcelle contenant du souchet.
- Il faut également veiller à ne pas épandre sur des parcelles saines des résidus de récolte ou de terre provenant de parcelles infestées.

Plus d'infos : Projets Gestiphyto, Gesti_Cyper menés en partenariat avec le SILEBAN

<https://fredon.fr/normandie/nos-missions/programme-ideal>

SALADE :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76		2 parcelles	Jeunes plants à proche récolte
27		1 parcelle	
14		5 parcelles	
50	Mont Saint Michel	5 parcelles	
	Créances	2 parcelles dont 1 en AB	
	Surtainville	2 parcelles	
	Val de Saire	4 parcelles	

Noctuelle gamma :

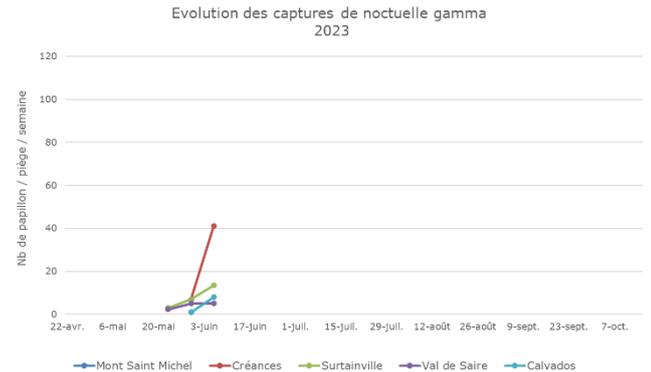
Piégeage :

Les captures de papillons restent globalement faibles. Une augmentation est observée sur le secteur de Créances.

Observations :

La présence de pontes et de toutes jeunes chenilles a été observée dans certains secteurs :

- Créances : présence de chenilles dans les deux parcelles sur 8 à 12% des laitues.
- Calvados : présence de chenilles dans une parcelle sur 4% des laitues.
- Mont Saint Michel : cette présence a été notée dans une parcelle de laitues sur 28% des plantes contre 12% la semaine dernière.



Evolution du risque :

Le vent persistant et les averses annoncées ne sont pas favorables au vol des papillons. **Observez** régulièrement vos parcelles afin de repérer les toutes jeunes chenilles.

Puceron :

Observation :

Des colonies de pucerons sont notées à Surtainville sur 4 à 56% des laitues et en vallée de Seine sur 32 à 80% des laitues. En vallée de Seine, il s'agit de colonies de *Nasonovia ribis-nigri*. Dans les autres parcelles du réseau, quelques pucerons ailés sont observés ponctuellement.

Seuil indicatif de risque :

Pour les productions de frais : 10% de salades occupées par au moins un puceron aptère au printemps.



Résistance :

Des résistances sont répertoriées vis-à-vis de *Nasonovia ribisnigri*.

Plus de détails :

<https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>



Evolution du risque :

Dans certaines parcelles, les populations s'installent et le risque augmente dans celles-ci. Sur les autres parcelles, le risque est globalement **faible** car les pucerons ailés présents ne vont pas forcément s'installer. Les conditions climatiques restent favorables au développement des pucerons. Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer les premières colonies et l'installation de la faune auxiliaire.

Pigeon :

Des attaques de pigeons sont observées dans le Calvados notamment sur les laitues 'iceberg'.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque est important. Surveillez vos jeunes plantations.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

AGRIAL, Association Bio Normandie, Biopousses, Chambres d'agriculture de Normandie, DRAAF Normandie, FREDON Normandie, SILEBAN et les producteurs

Notes nationales biodiversité :



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »

Le biocontrôle vise la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels. A l'inverse de la lutte chimique, il est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.
<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Afin d'informer et de sensibiliser les partenaires du plan Ecophyto normand, les 5 fiches techniques de biocontrôle conçues par l'IBMA (Association Internationale des Producteurs de Produits de Biocontrôle) ont été « labellisées Ecophyto », avant d'être rééditées et diffusées en région :
<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/preserver-lenvironnement/ecophyto/biocontrole/>

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages
Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <http://www.ecophytopic.fr/>

Note nationale abeille 2023

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/note_nationale_abeille_reglementation_04-2023.pdf

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Crédit photos : FREDON Normandie
sauf mention particulière